

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-254

présenté par

M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beaurain, M. Clavet, M. Bilde, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Joncour, M. Odoul, Mme Parmentier, Mme Joubert, Mme Lavalette, M. Perez, Mme Sicard, M. Allisio, M. Baubry, M. Bernhardt, M. Bigot, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Chenu, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Evrard, M. Giletti, Mme Grangier, M. Guitton, Mme Hamolet, M. Guibert, M. Humbert, M. Jenft, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lechon, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Lorho, Mme Marais-Beuil, Mme Martinez, M. Patrice Martin, M. Mauvieux, M. Muller, Mme Mélin, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Tesson, M. Taverner, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Après l'alinéa 830, insérer l'alinéa suivant :

« Taux d'atteintes à la laïcité dans les écoles, collèges et les lycées publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis les assassinats de Samuel Paty (2020) et de Dominique Bernard (2023), l'école de la République et ses valeurs sont devenues une cible privilégiée des menées islamistes et séparatistes.

Si les chiffres transmis par le ministère de l'Éducation nationale font état d'une baisse apparente des signalements d'atteintes à la laïcité, cette diminution ne saurait être interprétée comme une amélioration réelle.

Plusieurs observateurs, dont l'inspecteur général Jean-Pierre Obin, soulignent que de nombreuses atteintes à la laïcité ne sont pas remontées aux autorités académiques, les chefs d'établissement

craignant une stigmatisation médiatique ou administrative. Selon lui, il faudrait multiplier par 100 le nombre d'atteintes à la laïcité pour s'approcher de la réalité du terrain.

Ce décalage entre les signalements officiels et la réalité vécue par les personnels rend nécessaire un suivi statistique plus fiable et plus transparent.

Le présent amendement propose donc d'introduire un indicateur de performance spécifique permettant de mesurer annuellement le nombre d'atteintes au principe de laïcité.